



## RECOMMANDATIONS DE LA SCVE POUR LA CHIRURGIE VASCULAIRE EN PÉRIODE DE COVID-19

Les interventions chirurgicales (*par extension les explorations*) sont réservées aux situations suivantes :

- Ischémies
  - De membres
  - Cérébrales (carotides sympathiques)
  - Mésentériques (angor etc)
  - Rénales : flash OAP, dégradation de la fonction rénale
- Hémorragies
- Anévrismes
  - Anévrismes volumineux
  - Anévrismes symptomatiques, y compris des membres inférieurs
- Accès d'hémodialyse
- Lésions septiques
  - Cutanées
  - Vasculaires
  - Prothétiques.

*\*Les masques FFP2 sont à réserver aux personnels avec contact prolongé avec les patients suspects Covid.*

